



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2015-02  
Le 19 mars 2015

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle de conférence de la Commission de services régionaux Nord-Ouest à Edmundston à compter de 19 h sous la présidence de M. Charles Bouchard.

**Membres présents**

Michael Bossé  
Alain Martel

Charles Bouchard  
Guy Michaud

**Membres absents**

Josée Levesque  
Luc Frenette

**Personnel**

Directeur, service d'urbanisme  
Adjointe administrative

Maurice D'Amours  
Nathalie Roy

**Article 2015-02, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Alain Martel que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2015-02, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2015-01**

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2015-01 soit accepté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2015-02, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT**

M. Michael Bossé et M. Charles Bouchard – dossier La Coopérative forestière du Nord-Ouest

**Article 2015-02, 04 CLAIR**

**La Coopérative forestière du Nord-Ouest**  
(CSR.6741 – 19 mars 2015)

M. Michael Bossé se retire de la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Ce terrain est présentement classifié Industriel spécial (IS). Le requérant demande l'approbation du CRP pour l'installation d'une usine de transformation de sirop d'érable dans le bâtiment existant.

Considérant que l'usage proposé est moins néfaste que le précédent et que les opérations sont à l'intérieur du bâtiment, il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Alain Martel que la demande soit acceptée en autant que l'on respecte les exigences concernant l'aménagement paysager selon l'article 4.6 (5) et 3.3 de l'arrêté municipal.

**Adopté**

M. Michael Bossé réintègre la salle de réunion

**Article 2015-02, 05 Lac Baker**

**Lac Baker – Arrêté municipal no 2015-01**  
(CSR.6715 – 19 mars 2015)

Le conseil municipal propose d'effectuer une mise à jour de son Arrêté de zonage no 2009-1, il demande l'avis au CRP sur les modifications proposées suivantes :

1. Modifier, l'alinéa 3.1 (4) de l'arrêté pour être remplacée par :

Nonobstant tout autre disposition du présent arrêté, **sauf pour les usages permis de la zone – V, « Villégiature »**, aucun bâtiment principal ne peut être implanté, édifié ou modifié à moins de :

- a) 15 mètres de tout plan d'eau (cours d'eau, ruisseau, lac, source, étang ou terres humides),
- b) 15 mètres de l'emprise de la voie ferrée.

2. Ajouter au paragraphe 3.2 ce qui suit :

**3.2 (1) 1 Restrictions des usages pour bâtiments et constructions accessoires :**

- a. un bâtiment accessoire ne doit pas contenir un logement,
- b. un conteneur d'expédition, une remorque ou une construction similaire ne doivent pas servir de bâtiment accessoire,
- c. les véhicules à moteur, véhicules récréatifs, camions gros porteurs, véhicules tracteurs, conteneurs conçus pour le transport commercial, tracteurs agricoles, engins de construction routière et tout autre véhicule tracté ou propulsé par tout type d'énergie, même si leurs roues ont été démontées, ne doivent pas être utilisés comme bâtiment ou comme structure accessoire, et ce dans toutes les zones.
- d. tout bâtiment ou construction ayant la forme générale d'un demi-cylindre couché dont les murs et la toiture ne forment qu'un tout et dont la coupe transversale est une ligne continue, plus ou moins circulaire ou elliptique est prohibé.

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Guy Michaud que le CRP recommande au conseil municipal d'adopter les modifications telles que proposées.

**Adopté à l'unanimité**

**Article 2015-02, 06                    RAPPORT DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Alain Martel que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2015-02, 07                    PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE**

La prochaine réunion aura lieu le 16 avril prochain et trois (3) nouveaux membres seront nommés prochainement par la CSRNO, pour un total de huit (8) membres. Un nouveau président sera aussi élu à la prochaine réunion.

**Article 2015-02, 08                    AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Guy Michaud à 19h44

\_\_\_\_\_  
Maurice D'Amours, directeur, service d'urbanisme

\_\_\_\_\_  
Nathalie Roy - Secrétaire de séance

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Charles Bouchard – Président par Intérim